

Julie CAPIALI

De: Ève Martini <evemartini1@gmail.com>
Envoyé: vendredi 22 juin 2018 15:39
À: Julie CAPIALI
Objet: Fwd: remarques projet La Treille

Bonjour Madame CAPIALI

Je vous transère ce jour le courrier reçu de Monsieur Patrick GERAUD

Vous en souhaitant bonne réception
bien cordialement à vous

Eve MARTINI

----- Forwarded message -----

From: Ève Martini <evemartini1@gmail.com>
Date: ven. 22 juin 2018 à 15:34
Subject: Re: remarques projet La Treille
To: <pgeraud@wanadoo.fr>

Bien reçu, merci.

Le ven. 22 juin 2018 à 15:24, Patrick GERAUD <pgeraud@wanadoo.fr> a écrit :

Bonjour Madame,

suite à notre entretien et comme vous me l'avez demandé, ci-joint un document résumant les principales remarques dont je vous ai fait part

Meilleures salutations

Remarques concernant le projet d'aménagement de La Treille

-1- Ce projet pourrait être un bon projet

En effet depuis 40 ans, les villages voisins et du même type que Peynier, à savoir Rousset, Fuveau, Chateauneuf-le-rouge, se sont tous développés assez harmonieusement, créant des centres-villages animés, vivants et commerçants. En comparaison, Peynier vivote, pour ne pas dire qu'il se meurt, avec très peu de commerces et de services, qui peinent à survivre.

Donc un projet créant 150 logements, des bureaux, des commerces et un EHPAD, est une opportunité pour développer l'activité du village.

Les possibilités foncières à proximité immédiate du village existent. Mais au lieu de ce choix qui serait à valeur ajoutée, décision est faite d'implanter ce pôle à 4 km du village, sans liaison directe. Il est donc évident que ceci n'apportera que très peu d'activité, et donc de retombées, au village.

-2- Le choix de la localisation n'est pas bon

Au-delà du « manque à gagner » signalé ci-dessus, le choix du lieu d'implantation est mauvais.

-2.1- Pour l'environnement.

La zone prévue est actuellement une zone très verte, prairies et parcelles boisées, parcourue par un petit ruisseau, proche d'un golf. C'est clairement un poumon vert qui sépare les zones construites au Sud de la zone industrielle au Nord. Cet espace doit être protégé et conservé en tant qu'espace-tampon.

-2.2- Pour les communications.

Il est indiqué que ce projet sera en communication avec le petit centre commercial proche, le Forum. Mais ce dernier se situe de l'autre côté de la D6, route avec un trafic très dense. Les traversées piétonnières seront donc dangereuses, et le surplus de circulation ne pourra que créer des embouteillages supplémentaires dans une zone déjà très chargée, qui sert entre autres de rond-point de retournement pour de très nombreux camions alimentant les centres logistiques voisins (STAC, STEF, etc..), l'Est de la Zone industrielle de Rousset, et les activités de la Zone d'activité Saint-Charles .

Il est prévu d'implanter des logements sociaux. Mais à 4 km du village, leurs habitants n'auront donc pas la possibilité d'y accéder facilement. S'agirait-il d'une volonté délibérée de les en écarter ?

-2.3- Pour la co-activité

A proximité immédiate du projet, se trouve une installation industrielle (PMB) classée ICPE. Alors qu'aujourd'hui la réglementation vise à éloigner les zones d'habitation des zones potentiellement dangereuses, c'est un non-sens de vouloir mettre à cet endroit des habitations, et qui plus est un établissement regroupant des personnes âgées dépendantes et donc difficiles à évacuer en cas de danger.

-2.4- Pour le haut-débit

Alors que l'implantation d'internet haut-débit dans tout le territoire est un objectif national, on veut créer là une nouvelle zone qui bien évidemment aura du mal à être raccordée. Quant on sait que le hameau des Michels a dû mener une action juridique forte et longue de plusieurs années pour obtenir enfin un raccordement qui s'est avéré techniquement compliqué, et que de nombreux autres endroits de la commune ne bénéficient pas du haut-débit, il aurait été préférable là encore de se mettre à proximité du village, pour une liaison facile et peu onéreuse.